

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CE ORDINAIRE PARIS EST DU 29 AVRIL 2014

### **Chiffre d'affaires du mois de Mars 2014 et informations sociétés**

- Carrefour Market vient d'obtenir le label égalité professionnel par l'AFNOR.
- Le drive de Bailly Rommainvillers est décalé pour une ouverture fin Mai 2014.
- A partir du 02/05 le café Carte Noire des distributeurs de café augmentera de 0,05€ du à la hausse de la TVA.
- Le magasin Paris Pyrénées est en test sur le nouveau programme de fidélité qui consistera à une cagnotte que le client pourra utiliser à sa convenance en remplacement du chèque de fidélité à imprimer.

### **Point sur les ascenseurs dans les magasins parisiens**

La CFDT tient à remonter que sur de nombreux magasins parisiens les pannes régulières des ascenseurs obligent les salariés à travailler dans de mauvaises conditions, sans parler des rayons qu'il est difficile de remplir vu que la marchandise est bloquée, ce qui entraîne une chute du chiffre d'affaire.

Christian ORY invite tous les Délégués Syndicaux CFDT à exercer leur droit d'alerte lorsqu'ils constatent des pannes d'ascenseurs.

### **Approbation du procès verbal de la réunion de CE du 20 Mars 2014**

Pour: 12                      Contre: 0                      Abstention: 3                      → **Avis CE Favorable**

### **Point sur les CP présentés en DP et affichés en magasin**

La CFDT indique que des DP les ont contactés car les CP qu'ils avaient validés en réunions n'étaient pas ceux qui étaient affichés et tient à rappeler que les CP peuvent être modifiés seulement avec l'accord du salarié concerné.

### **Point sur les formations**

La CFDT indique que les convocations aux formations ne sont pas données à temps aux salariés et qu'ils sont prévenus tardivement ce qui explique leurs absences et que les salariés des magasins accueillant ces formations sont appelés à les remplacer alors qu'ils ne sont pas prévus ni prévenus.

### **Point sur les livraisons sur rolls**

La CFDT explique que l'entrepôt de Montsoul livre souvent de la marchandise sur des rolls qui ont des roues en moins ce qui rend leur transport dans les magasins ou réservent très difficile et tiennent à dire qu'en commission de santé il est dit qu'il faut refuser ce type de roll mais que les magasins ne le font pas pour ne pas perdre de chiffre d'affaire.

## **✚ Consultation des membres du CE sur le principe du déroulement de l'inventaire général du 1er semestre 2014**

Pour: 5

Contre: 7

Abstention: 3

→ **Avis CE Défavorable**

### **✚ Point sur les caméras**

La commission HSCT du CE indique s'être rendue dans un magasin et que le directeur utilisait les caméras de surveillance sans autorisation préfectorale et qu'il ne s'en cachait pas.

### **✚ Point sur l'encombrement des réserves**

La commission HSCT du CE explique avoir trouvé que les réserves du magasin Paris Pyrénées étaient très encombrées, bloquant les accès et rendant la circulation difficile.

La direction indique mettre un plan d'action sur ce magasin avec le balisage des zones afin qu'elles soient respectées et envoi de tous ce qui encombre dans d'autres magasins de la Région (Région de Mr COURTIN).

### **✚ Point sur les panneaux syndicaux de Vincennes et Saint Marcel**

La commission HSCT indique que depuis le changement de place de la salle de pause à Vincennes les panneaux syndicaux doivent être déplacés car ils sont sur le chemin des bureaux de la direction et non sur celui des salariés, et que pour le magasin Saint Marcel les panneaux sont très bas et qu'il faut s'accroupir pour faire l'affichage.

Les élus du Ce remontes aussi que certaines organisations syndicales n'ont pas de panneaux dans le magasin Paris Rochechouart et que pour les autres les affichages sont constamment retirés.

La CFDT tient aussi à rappeler que les panneaux syndicaux doivent être classés par ordre alphabétique comme la direction l'a récemment rappelé à ces directeurs et que cela n'est pas le cas dans plusieurs magasins.

### **✚ Délibération sur le prestataire "Fête des salariés", sur les conditions d'attribution et sur le montant alloué**

Le prestataire choisi est Kadéos et les salariés recevront des chèques cadeaux d'un montant de 50€.

Pour en bénéficier les salariés doivent être présent dans l'entreprise depuis le 02/01/2014, par contre les salariés en congés sans soldes, congés parentaux et absences longues durée (plus de 6 mois) ne se verront pas attribuer de chèques cadeaux.

**Vos délégués CFDT**

<http://www.cfdtcarrefourmarket.fr>



ou sur

<https://www.facebook.com/cfdtcarrefourmarket>